



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 6 avril 2021 à 17 h 34, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, est également présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos. Cette séance est en direct sur la page Facebook de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 34.

121/06-04-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière par intérim, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ajournement du 17 mars 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021
- 1.6 Suivi de la mairie

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Dérogation mineure numéro 2021-40015 (1967, rang des Cyr)
- 2.2 Dérogation mineure numéro 2021-40016 (3503, chemin du Lac-Lanthier Est)

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2021-403 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
- 3.2 Adoption du Règlement numéro 2021-404 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
- 3.3 Adoption du Règlement numéro 2021-405 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction
- 3.4 Adoption du Règlement numéro 2021-406 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
- 3.5 Adoption du Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique
- 3.6 Adoption du Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

- 3.7 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-409 Règlement numéro modifiant le Règlement 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires
- 3.8 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-410 décrétant l'acquisition de machineries lourdes, incluant les équipements, et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- 4.1 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau - Octroi de contrat
- 4.2 Appel d'offres numéro 2021-05 - Travaux de reconstruction du puits de production P-2 de la Ville de Rivière-Rouge - Octroi de contrat
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2021
- 5.2 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
- 5.3 Embauche d'une greffière
- 5.4 Modification de la Politique numéro 2020-06 relative au télétravail
- 5.5 Demande d'appui – Projet de parc-école à l'école Christ-Roi
- 5.6 Contribution de la Ville au projet de parc-école dans le secteur Sainte-Véronique
- 5.7 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge
- 5.8 Achat de deux (2) terrains pour la nouvelle caserne de pompiers du secteur L'Annonciation
- 5.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération
- 5.10 Régularisation des rues des Mésanges, des Merles et des Hirondelles
- 5.11 RIDR : Dépenses 2020 - Quote-part de la Ville de Rivière-Rouge
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1 Conception, préparation des plans et devis et la surveillance pour le raccordement du nouveau puits au système de traitement existant
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1 Remplacement et ajout de caméras pour le système de sécurité au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- 8.2 Plan d'entretien pour la surfaceuse « Icebear » du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- 8.3 Mise à niveau du sentier l'Oie-Zoo
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
- 9.1 Vente du Camping Sainte-Véronique – Prolongation de l'offre d'achat
- 10. DIVERS**
- 10.1 Déclaration de la Semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
- 10.2 Appui à Coalition Santé Laurentides
- 10.3 Demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL) et du Syndicat de l'Union des producteurs acéricoles (UPA) de la Lièvre quant au chantier Désiré
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation
122/06-04-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;
Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

123/06-04-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ajournement du 17 mars 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ajournement du 17 mars 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

124/06-04-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- Capsules sur Facebook en direct
- Capsules d'informations du maire

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

125/06-04-2021

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-40015 (1967, RANG DES CYR)

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière par intérim n'a reçu aucun commentaire ou opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la propriété située au 1967, rang des Cyr, étant composée par le lot 5 994 511 du cadastre du Québec, et qui est identifiée par le matricule numéro 2554-07-4271;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'une serre privée de 74,32 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur ne permet qu'un maximum de 40 mètres carrés;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que la dimension recommandée pour une autonomie alimentaire pour une famille de quatre (4) personnes est de plus ou moins 200 à 300 mètres carrés de surface en culture;

CONSIDÉRANT que la serre, d'une superficie de 20 pieds par 40 pieds, aura une annexe d'une superficie de 16 pieds par 20 pieds de chaque côté pour abriter la volaille;

CONSIDÉRANT que la saison de culture sans serre est courte, étant donné notre climat;

CONSIDÉRANT qu'il y a une tendance vers une production et l'achat local;

CONSIDÉRANT que la serre sera située sur une terre de plus de 88 acres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables définies à l'article 5.9 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone « RU-31 »;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-14/21.03.10 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 10 mars 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la construction d'une serre privée de 74,32 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur ne permet qu'un maximum de 40 mètres carrés, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

126/06-04-2021

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-40016 (3503, CHEMIN DU LAC-LANTHIER EST)

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière par intérim n'a reçu aucun commentaire ou opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la propriété située au 3503, chemin du Lac-Lanthier Est, étant composée par le lot 5 995 396 du cadastre du Québec, et qui est identifiée par le matricule numéro 3348-07-5538;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal sous droits acquis, de plus de 40 % de superficie, alors que la réglementation en vigueur ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement sera d'une superficie de 55,64 mètres carrés (64,15 %) alors que la superficie maximum permise est de 34,7 mètres carrés (40 %);

CONSIDÉRANT que le coin avant droit (côté lac) se trouve à 8,27 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT les plans de conception et d'implantation de Remi Design reçus le 26 février 2021;

CONSIDÉRANT que la maison sera rénovée au complet;

CONSIDÉRANT que l'installation septique sera remplacée;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la partie existante (côté lac) dans la marge latérale gauche est minime et permis, conformément au chapitre 14 du Règlement numéro 182 relatif au zonage, comprend un ajout au rez-de-chaussée sans empiètement dans la rive;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que la majorité de l'agrandissement se fera dans la marge avant (côté chemin) et latérale droite et qu'il y aura deux (2) étages, en respectant les marges applicables;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'occupation au sol est de 5,73 % et que le pourcentage maximum dans ce type de cas est de 8 %;

CONSIDÉRANT les différents murets de pierres entourant la résidence actuelle dans la partie gauche du terrain;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables définies à l'article 14.5 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone « VIL-01 »;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-15/21.03.10 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 10 mars 2021, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande avec les conditions suivantes :

- déposer la demande de permis et le plan pour le remplacement de l'installation septique avant l'émission du permis d'agrandissement;
- végétaliser la rive et relocaliser le balcon hors de la rive s'il n'y a pas de droits acquis avec l'obtention du permis nécessaire;

Le tout, tel que représenté au croquis annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

127/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021 que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours qui a eu lieu du 22 février 2021 au 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2021-403 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le texte intégral du Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est reproduit au livre des règlements.

ADOPTÉE

128/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-404 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, mentionne l'objet du règlement, les modifications apportées et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 182 relatif au zonage, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19,1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours qui a eu lieu du 22 février 2021 au 9 mars 2021, il y a eu l'adoption du second projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 09-03-2021 sans aucune modification;

CONSIDÉRANT que les dispositions suivantes n'ont fait l'objet d'aucune demande d'approbation référendaire valide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

D'adopter le Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2021-404 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

129/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 183 relatif à la construction, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Alain Otto lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021 que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours qui a eu lieu du 22 février 2021 au 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2021-405 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

ADOPTÉE

130/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, mentionne l'objet du règlement, les modifications apportées et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19,1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 16 février 2021;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours qui a eu lieu du 22 février 2021 au 9 mars 2021, il y a eu l'adoption du second projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 09-03-2021 sans aucune modification;

CONSIDÉRANT que les dispositions suivantes n'ont fait l'objet d'aucune demande d'approbation référendaire valide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2021-406 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

131/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-407 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Andrée Rancourt, lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, précisant les modifications apportées au règlement depuis le dépôt du projet le 17 mars 2021 par Mme Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Que le Règlement numéro 2021-407 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique est reproduit au livre des règlements.

132/06-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-381 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE, EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Alain Otto lors de la séance ajournement du conseil municipal tenue le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, précisant les modifications apportées au règlement depuis le dépôt du projet le 17 mars 2021 par M. Alain Otto, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique.

Que le Règlement numéro 2021-408 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique est reproduit au livre des règlements.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-409 Règlement numéro modifiant le Règlement 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-410 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE MACHINERIES LOURDES, INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS, ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-410 décrétant l'acquisition de machineries lourdes, incluant les équipements, et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

133/06-04-2021

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE, LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2021-01 pour des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 18 mars 2021 :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Construction TRB inc. Le 17 mars 2021 à 8 h 33	1 666 246,61 \$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. Le 18 mars 2021 à 13 h 02	1 966 788,27 \$
Entreprises G.N. P. inc. Le 18 mars 2021 à 13 h 07	2 178 591,09 \$
Excapro inc. Le 18 mars 2021 à 13 h 25	1 697 389,13 \$
Inter Chantiers inc. Le 18 mars 2021 à 13 h 27	2 172 752,06 \$
Nordmec Construction inc. Le 18 mars 2021 à 13 h 31	1 770 171,59 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif aux travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau soit octroyé à « Construction TRB inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 1 666 246,61 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 1 521 505,24 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 17 mars 2021.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2021-01, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

134/06-04-2021

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-05 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PUIS DE PRODUCTION P-2 DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2021-05 pour relatif aux travaux de reconstruction du puits de production P-2 de la Ville de Rivière-Rouge, la seule soumission reçue suivante a été ouverte le 18 mars 2021 :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Les Forages L.B.M. inc. 17 mars 2021 – 13 h 10	139 826,85 \$

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission reçue effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à relatif aux travaux de reconstruction du puits de production P-2 de la Ville de Rivière-Rouge soit octroyé à « Les Forages », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 139 826,85 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 127 680,55 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 16 mars 2021.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2021-05, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

135/06-04-2021

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2021

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	125 477,40 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	82 549,56 \$
Comptes courants :	<u>1 007 500,38 \$</u>
Total :	1 215 527,34 \$



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de mars 2021 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Mélanie Gauthier	Adjointe administrative – Groupe 2 – Équipe volante	Régulier à temps complet	22 mars 2021

136/06-04-2021

EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Katia Morin à titre de greffière de la Ville de Rivière-Rouge dans la semaine du 19 avril 2021, la date officielle restant à déterminer par les parties.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer le contrat d'emploi de Mme Morin pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

137/06-04-2021

MODIFICATION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-06 RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la Politique numéro 2020-06 relative au télétravail en retirant l'article 7 de l'Annexe 1.

ADOPTÉE

138/06-04-2021

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE CHRIST-ROI

CONSIDÉRANT que les installations et infrastructures de la cour de l'école Christ-Roi sont désuètes;

CONSIDÉRANT que les installations et infrastructures de la cour de l'école Christ-Roi ne sont plus aux normes et ne sont plus sécuritaires pour les enfants qui les fréquentent;

CONSIDÉRANT que des parents bénévoles se sont mobilisés pour déposer un projet de parc-école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est en faveur de ce projet dans le cadre de son attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans l'objectif d'attirer de nouvelles familles à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge travaille sur un plan directeur des parcs et espaces verts;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que ce projet peut être bénéfique pour le développement économique de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge accepte d'apporter une aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie favorablement le projet d'aménagement d'un parc-école, à l'école du Christ-Roi, dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

139/06-04-2021

CONTRIBUTION DE LA VILLE AU PROJET DE PARC-ÉCOLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un parc-école, à l'école du Christ-Roi, dans le secteur Sainte-Véronique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De verser un don au montant de 10 000 \$ à l'école du Christ-Roi pour l'aménagement d'un parc-école, le tout conditionnel à la réalisation du projet.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de parc et terrain de jeux.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'attestation de remise de don.

ADOPTÉE

140/06-04-2021

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Rivière-Rouge de bénéficier des services de la Société canadienne de la Croix-Rouge en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente définissant les différents services offerts par cette Société, décrits dans le document reçu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans à partir de la date de signature de l'entente en 2021, soit pour les années 2021, 2022 et 2023.

D'approuver les coûts per capita par année comme suit :

- 0,17 \$ pour 2021-2022
- 0,18 \$ pour 2022-2023
- 0,18 \$ pour 2023-2024.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, à signer ladite entente de services pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

141/06-04-2021

Le conseiller, M. Alain Otto ne participe pas au prochain sujet, car il déclare une possibilité de conflit d'intérêts.

ACHAT DE DEUX (2) TERRAINS POUR LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS DU SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que la caserne du secteur L'Annonciation ne répond plus aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 047/02-02-2021, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2021, mandatant la directrice générale à déposer et signer une offre d'achat pour l'immeuble que déterminera le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'offre d'achat déposée et signée par la directrice générale auprès de la succession F. Sarrazin et Les Entreprises F. Sarrazin inc. pour l'immeuble situé au 1601, rue L'Annonciation Nord et l'immeuble adjacent, soit le lot 6 140 427 du cadastre du Québec, au montant de 200 000 \$ pour les deux (2) immeubles, le tout selon les conditions stipulées à l'offre d'achat numéro PAG 37202 et son annexe AG 22989 ainsi qu'aux conditions stipulées à la contre-proposition numéro CP 48720.

D'entériner le versement d'un dépôt au montant de 10 000 \$ au nom de Multi-Immo Laurentides en fidéicommiss.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires à cette transaction, incluant toute prolongation de l'offre d'achat s'il y a lieu.

ADOPTÉE

Le conseiller, M. Alain Otto, reprend son siège.

142/06-04-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

143/06-04-2021

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉGULARISATION DES RUES DES MÉSANGES, DES MERLES ET DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit voir à régulariser ses titres de propriété relativement à l'emprise de certaines rues et chemins se trouvant sur son territoire qui n'apparaissent pas être inscrits, au bureau de la publicité des droits, au nom de la Ville et qui n'ont pas non plus été attribués à la Ville au terme de l'opération de rénovation cadastrale du territoire;

CONSIDÉRANT que parmi ces chemins et rues, se trouvent les rues des Hirondelles, des Merles et des Mésanges, lesquelles apparaissent toujours au nom de leur propriétaire en titre, Domaine Dynastie D.G. inc.;

CONSIDÉRANT que cette entreprise n'est plus inscrite au Registre des entreprises, n'a plus de place d'affaires ni d'activités économiques connues;

CONSIDÉRANT que l'entreprise n'a pas davantage payé à la Ville de taxes foncières en regard desdits immeubles depuis maintenant plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en conclure une volonté d'abandon, par le propriétaire en titre, des emprises de rues en question au bénéfice de l'autorité publique en l'occurrence la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville est en mesure, dans les circonstances, de démarrer le processus de régularisation prévu aux articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant de parfaire le titre municipal sur les emprises des trois (3) rues décrites en objet;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des plans et des descriptions techniques qui sont nécessaires aux fins de publication des avis prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville identifie, au moyen de la présente résolution, les lots 5 996 570 (rue des Merles), 5 996 421 (rue des Mésanges) et 5 996 571 (rue des Hirondelles) du Cadastre du Québec d'une superficie respective de 7 736,9, 4 407,5 et 5 892,4 mètres carrés comme étant les rues publiques des Merles, des Mésanges et des Hirondelles, lesquelles seront considérées, à toutes fins que de droit, rues publiques sous la juridiction de la Ville de Rivière-Rouge dès que seront accomplies les formalités établies par les articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que la Ville prend acte et approuve le dépôt, au bureau de la Ville, d'une copie des descriptions techniques vidimées par l'arpenteur-géomètre Gabriel Lapointe en date du 25 février 2021 sous le numéro 4 048 (plan 32450) de ses minutes identifiant chacune des trois (3) rues.

D'autoriser la mise en œuvre des procédures et formalités prévues aux articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de régulariser le titre municipal sur chacune de ces rues.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation
144/06-04-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

RIDR : DÉPENSES 2020 - QUOTE-PART DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que suite à un tonnage plus élevé que prévu au budget 2020, la Ville doit payer une quote-part supplémentaire de 25 691,07 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la quote-part supplémentaire à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 25 691,07 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

145/06-04-2021

CONCEPTION, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LE RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIXS AU SYSTÈME DE TRAITEMENT EXISTANT

CONSIDÉRANT que la Ville requiert des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour le raccordement du nouveau puits au système de traitement existant;

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau puits en mai 2021;

CONSIDÉRANT que ce puits remplacera le puits # 2 situé au parc Liguori-Gervais;

CONSIDÉRANT que ce puits doit être raccordé à l'usine existante située au 605, chemin de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT qu'il faut désaffecter l'ancien puits # 2 et modifier le réseau électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « Équipe Laurence » pour la conception et la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le raccordement du nouveau puits au système de traitement existant, tel mandat pour un montant total de 19 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 19 947,63 \$), le tout conformément à leur proposition du 22 janvier 2021.

Que ladite dépense soit prise à même le programme TECQ 2019-2023.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

146/06-04-2021

LOISIRS ET CULTURE

REPLACEMENT ET AJOUT DE CAMÉRAS POUR LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

CONSIDÉRANT que diverses caméras doivent être remplacées et ajoutées sur le système de sécurité au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT que la caméra actuelle ne permet pas une bonne couverture et ne permet pas d'agrandir les images lorsque nécessaire;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement et l'ajout de caméras sur le système de sécurité au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) auprès de la compagnie Alarme DLC Inc. pour un montant total de 5 481\$ plus les taxes applicables (montant net de 5 755,05 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds du CSCVR.

Que le chef de service – Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique, soit mandaté pour assurer le suivi de cette résolution.

ADOPTÉE

147/06-04-2021

PLAN D'ENTRETIEN POUR LA SURFACEUSE « ICEBEAR » DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

CONSIDÉRANT que la surfaceuse « Icebear » au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) a besoin d'entretien annuel pour assurer sa longévité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat suivant relatif au plan d'entretien de la surfaceuse « Icebear » du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) auprès de la compagnie Zero Celsius, division de Agora Sport pour un montant total de 3 172,75 \$ plus les taxes applicables (montant net de 3 331,88 \$).

Que le chef de service - Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique, soit mandaté pour assurer le suivi de cette résolution.

ADOPTÉE

148/06-04-2021

MISE À NIVEAU DU SENTIER L'OIE-ZOO

CONSIDÉRANT que la passerelle a été vandalisée à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que le site a dû être fermé aux usagers par mesure de sécurité;

CONSIDÉRANT que la passerelle doit être refaite pour ainsi permettre la réouverture de ce site;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement de la passerelle et de la signalisation du sentier pour un montant maximal de 20 000 \$.

Que cette dépense soit prise à même le fonds de parc et terrain de jeux.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Que le chef de service - Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

149/06-04-2021

VENTE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – PROLONGATION DE L'OFFRE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 023/06-01-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 janvier 2021, autorisant la vente du Camping Sainte-Véronique conformément aux conditions prévues à l'offre d'achat et ses modifications ainsi que sous réserve de l'application ou non par le ministre des Transports du Québec de sa préférence d'achat;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a avisé la Ville le 31 mars 2021 qu'il n'appliquerait pas sa préférence d'achat;

CONSIDÉRANT que selon l'offre d'achat, les acheteurs avaient un délai de 90 jours suivant l'acceptation de l'offre pour transmettre à la Ville la preuve de financement et qu'il y a lieu de prolonger ce délai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver une prolongation d'environ deux (2) semaines supplémentaires pour permettre aux acheteurs de transmettre la preuve de financement, soit avant le 23 avril 2021.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

150/06-04-2021

DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

151/06-04-2021

Que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE ».

ADOPTÉE

APPUI À COALITION SANTÉ LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020, et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que l'approche ponctuelle du financement par projet soumise aux aléas politiques engendre de l'épuisement relié à la reddition de comptes, une discontinuité dans les offres de services, mais surtout une déconsolidation de la mission de base des organismes;

CONSIDÉRANT qu'il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission entre les seuils financiers au programme de soutien aux organismes communautaires reconnus par le CISSS, et ce, que les groupes reçoivent réellement;

CONSIDÉRANT que la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures modernes et des services adéquats qui sauront répondre à l'augmentation du volume de soins requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge adhère officiellement à la Coalition Santé Laurentides.

Que la Ville de Rivière-Rouge adopte une résolution d'appui à la Coalition Santé Laurentides et ainsi ajoute sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

152/06-04-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

DEMANDE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES OUTAOUAIS-LAURENTIDES (SPAOL) ET DU SYNDICAT DE L'UNION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES (UPA) DE LA LIÈVRE QUANT AU CHANTIER DÉSIRÉ

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le chantier Désiré, dans le secteur Sainte-Véronique, de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que ce chantier fait partie du calendrier de récolte des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et que toutes les étapes de planification et de consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont été réalisées selon les processus légaux en place;

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière bénéficie de garanties d'approvisionnement en bois sur ces terres publiques lui permettant d'approvisionner ses usines;

CONSIDÉRANT qu'un objectif local d'aménagement (OLA) acéricole a été prévu dans ce chantier puisqu'il comprend un bon potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que cet OLA a été reconnu et accepté par les membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge reconnaît l'importance économique du développement acéricole, mais également du maintien de l'industrie forestière dans notre région;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il est difficile pour la Ville de prendre position;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe les représentants du Syndicat de l'Union des producteurs acéricoles (UPA) de La Lièvre ainsi que le Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides qu'elle a pris connaissance de leur demande, et qu'elle considère souhaitable que les représentants du milieu acéricole participent, avec les différents acteurs concernés, au plan de développement de l'acériculture dans la MRC et qu'il apparaît important de faire connaître leurs intentions ainsi que leurs échéanciers de développement acéricole en terres publiques pour les années à venir.

De suggérer que les représentants de ces deux syndicats participent au processus de consultation du MFFP sur le projet du potentiel acéricole à prioriser (PAP) pour éviter de nouveau de telles situations.

Que la Ville de Rivière-Rouge soulève à nouveau au MFFP l'importance et le potentiel de l'industrie acéricole de la région et à cet effet, de considérer les besoins exprimés par ces acteurs d'importance dans sa planification forestière. Il serait enfin souhaitable que le MFFP réévalue les impacts des travaux prévus dans le secteur du chantier Désiré.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, répond aux questions reçues du public par courriel.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 18 h 29.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire